En fonction du quotient familial pour le périscolaire, le mercredi et les vacances.

> Une cotisation annuelle de 1 € par famille est demandée.

Les tarifs sont fixés chaque année par délibération du conseil municipal. Ils sont consultables sur le site de la mairie.

> Pour le périscolaire, toute heure commencée est due.

Pour le restaurant scolaire tarif non modulable :

- · Un tarif pour les habitants de Limas · Un tarif pour les hors commune
- · Un tarif pour les enfants des communes qui ont signé une convention avec Limas.

Pour l'étude, le tarif est unique.



Calendrier

Dates importantes Retrait du dossier d'inscription

à partir du 31 mai 2021

Retour du dossier d'inscription avant le 14 juin 2021



Réservations à effectuer avant le 6 juillet 2021

Périodes d'ouverture pendant les vacances scolaires

Vacances d'automne 2021 Du 25 octobre au 5 novembre 2021

Le Centre de Loisirs est fermé pendant les vacances de Noël.

> Vacances d'hiver 2022 Du 14 au 25 février 2022

Vacances de printemps 2022 Du 19 au 29 avril 2022

Vacances d'été 2022 Du 7 au 29 juillet 2022 et du 25 au 31 août 2022



Coordonnées

La Maison Enchantée 15, rue Pierre Ponot 69400 Limas

Tel: 04 74 68 19 52 Port: 06 61 53 42 22

Mail: maisonenchantee@limas.fr

Les Explorateurs

15. rue Pierre Ponot 69400 Limas

Tel: 04 74 68 89 03 Port: 06 63 36 98 00 Mail: centreloisirs@limas.fr



GUIDE DES STRUCTURES JEUNESSE













Ville de Limas www.limas.fr 04 74 02 27 90

Fonctionnement

Restaurant scolaire

Pendant les repas, des agents municipaux encadrent les enfants.

En dehors des repas, une équipe d'agents d'animation diplômés encadre les enfants.

Périscolaire - mercredi - vacances scolaires 2021-2022

Les Centres de Loisirs

"La Maison Enchantée" (3 à 6 ans)
et "Les Explorateurs" (6 à 12 ans)
sont des structures municipales
qui accueillent les enfants de 3 à 12 ans.

Les enfants de Limas
dont les 2 parents travaillent
sont accueillis en priorité.
Pour les enfants dont 1 des 2 parents
ne travaille pas ou les enfants des communes
extérieures, les demandes seront examinées
au cas par cas lors de l'inscription,
en fonction des places disponibles.

Une équipe d'encadrement ayant les diplômes requis par la législation assure l'animation. Elle est garante de la sécurité des enfants.

Études surveillées

Les études surveillées sont encadrées par des personnes volontaires, rémunérées par la commune. Elles ont lieu de 16h30 à 17h30, soit le lundi, mardi ou jeudi. Les enfants sont inscrits à l'année.







Déroulé de la journée scolaire Lundi, mardi, jeudi et vendredi Accueil périscolaire 7h30 - 8h30 Temps de classe 8h30 - 11h30 Pause de midi 11h30 - 13h30 Temps de classe 13h30 - 16h30 Accueil périscolaire 16h30 - 18h30 Aucun départ avant 17h30 puis départ échelonné de 17h30 à 18h30

Les vacances scolaires *		
Matin	7h30 - 12h	
Pause de midi	12h - 13h30	
Après-midi	13h30 - 18h30	
Aucun départ avant 17h30		
Départ échelonné 17h30 à 18h30		

^{*} Possibilité de prendre journée, avec ou sans repas, pas d'accueil en demi-journée.

Mercredi * (périodes scolaires)		
Matin	7h30 - 12h	
Pause de midi	12h - 13h30	
Après-midi	13h30 - 18h30	
Aucun départ avant 17h30		
Départ échelonné 17h30 à 18h30		

^{*} Possibilité de prendre en journée complète ou demi-journée, avec ou sans repas.

Un dossier unique * pour tous les services

Pour inscrire votre enfant, vous devez remplir :

- · Le dossier d'inscription
- · Lire et approuver le règlement intérieur en retournant le coupon
- · Remplir et retourner le contrat de prélèvement automatique obligatoire

Les dossiers complets devront être impérativement rendus avant le 14 juin 2021.

Après réception et validation du dossier d'inscription par les services, vous pourrez faire les réservations via le portail famille. Pour une première inscription, un code d'accès vous sera attribué, celui-ci reste valable durant toute la scolarité de votre enfant.

Modalités de réservations et délais

Les réservations des différents services devront impérativement être faites avant le 6 juillet 2021 via le portail famille accessible sur www.limas.fr

Les réservations et demandes d'absences en cours d'année.

Pour le périscolaire et le mercredi, les parents devront faire des réservations via le portail famille 1 semaine avant l'accueil.

Les demandes d'absences doivent être faites 1 semaine avant le début de l'accueil. Pour le restaurant scolaire, la demande d'absence doit avoir lieu 3 jours ouvrés avant le repas.

Pour toutes les vacances scolaires, les réservations doivent avoir lieu 1 mois avant le début du séjour.

Pour les vacances scolaires, aucune annulation n'est possible dès lors que l'inscription est validée par le centre de loisirs. Sauf présentation d'un certificat médical, toute période validée sera facturée.



^{*} Téléchargeable depuis le site de la mairie <u>www.limas.fr</u> ou à retirer en mairie.